

*La maison d'Autriche face à la maison de France
au XVIIIe siècle:
Liens personnels, affrontements politiques
et négociations diplomatiques*

Lucien Bély

Pourquoi la maison d'Autriche a-t-elle accepté et sans doute facilité des unions matrimoniales avec la maison de Bourbon, au risque de donner à celle-là des prétentions à la succession d'Espagne ¹?

¹ A. MIGNET: *Négociations relatives à la Succession d'Espagne sous Louis XIV*, Paris 1835-1842. Nombre de textes cités ici le sont par cet auteur. Auguste Mignet était lui-même homme de la monarchie de Juillet et directeur des archives diplomatiques, à la fois intéressé par la question de la légitimité et au cœur d'un trésor documentaire pour l'étudier. Lors d'un séminaire de Bruno Neveu à l'École pratique des Hautes études en 1989, John Rogister a souligné combien tous les auteurs qui ont écrit sur la succession d'Espagne étaient engagés dans les affaires de leur temps et combien cela pouvait influencer leurs vues et leur recherche. La question de la succession d'Espagne à l'époque moderne a en effet passionné les historiens du XIXe siècle. En France, après la révolution de Juillet, la rivalité entre partisans de la branche aînée de la maison de Bourbon et orléanistes conduisit à s'interroger sur les fondements de la légitimité monarchique. Les renonciations d'Anne d'Autriche, de Marie-Thérèse à la couronne d'Espagne et de Philippe V d'Espagne à la couronne de France (en 1712) et l'interrogation sur leur validité juridique permettaient d'aborder ces questions cruciales. L'Espagne connut elle-même au XIXe siècle des difficultés politiques, encore liées aux problèmes dynastiques. L'avènement de la reine Isabelle sur le trône en 1833 entraîna le pays dans la guerre civile. Plus tard, la candidature Hohenzollern à la couronne d'Espagne précipita la France dans la guerre de 1870. Au XXe siècle, les discussions ont ressurgi autour des prétentions des Bourbon-Parme, mais aussi avec l'avènement de Juan Carlos, le fils du comte de Barcelone, lui-même fils cadet du roi Alphonse XIII, ce qui écartait la branche aînée. Les historiens ont souvent écrit avec, dans l'esprit, ces âpres disputes de leurs contemporains. On peut se reporter à L. BÉLY (dir.): *La Présence des Bourbons en Europe*, Paris 2003.

Je tenterai de reprendre un engrenage bien connu, celui qui conduit la maison de France à assumer cette succession en 1700, pour analyser les choix de la maison d'Autriche, des choix longtemps communs, parfois aussi différents, voire opposés dans les deux branches principales. Il s'agit d'une reconstruction de cette vision des Habsbourg telle qu'on peut la percevoir de France. Cette approche considère l'évolution des maisons souveraines, plus que celle des États².

LA SOLIDARITÉ ENTRE LES HABSBOURG FACE À LA MAISON DE FRANCE

À la fin du XVI^e siècle, l'empereur et le roi d'Espagne appartiennent à la maison d'Autriche³. Après le règne de Charles Quint, le rêve impérial⁴ prend deux dimensions. D'un côté le chef du Saint-Empire cherche toujours, mais en vain, à mieux contrôler l'Allemagne face aux princes allemands et ceux-ci viennent volontiers chercher la protection du roi de France. D'un autre côté, le roi d'Espagne se fait le champion du catholicisme⁵ et se voit accusé de vouloir diriger l'Europe. La France apparaît comme la seule puissance capable de lui résister, d'autant que les protestants y tiennent une place importante, sanctionnée par l'Édit de Nantes en 1598. D'un côté, l'empereur se charge de résister à toute avancée turque sur le continent ; d'un autre côté, le roi Catholique a la mission de protéger la Méditerranée contre les offensives ottomanes. Or, le roi de France a noué depuis François I^{er} des relations privilégiées avec le Grand Seigneur, le sultan⁶.

² L. BÉLY: *La société des princes*, Paris 1999; "La Società dei principi", dans Ch. DIPPER et M. ROSA (dirs.): *La Società dei principi nell'Europa moderna*, Bologne 2005, pp. 13-44.

³ J. BÉRENGER: *Histoire de l'empire des Habsbourg*, Paris 1990; "Los Habsburgo y la sucesión de España", dans P. FERNÁNDEZ ALBALADEJO (dir.): *Los Borbones. Dinastía y memoria de nación en la España del siglo XVIII*, Madrid 2001, pp. 47-68; L. BÉLY: "Casas Soberanas y orden político en la Europa de la paz de Utrecht", dans *Ibidem*, pp. 69-95. Tout cet ouvrage collectif est important pour notre propos.

⁴ Sur ce thème, voir F. A. YATES: *Astraea: the Imperial theme in the 16th century*, Londres 1975, traduction française 1989.

⁵ J. MARTÍNEZ MILLÁN (dir.): *Felipe II (1527-1598). Europa y la monarquía católica*, Madrid 1998.

⁶ G. POUMARÈDE: *Pour en finir avec la Croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris 2004; "Justifier l'injustifiable: l'alliance turque au miroir de la chrétienté (XVI^e-XVII^e siècles)", *Revue d'histoire diplomatique* 109 (1997), pp. 217-246.

En tout cas, la maison d'Autriche considère qu'elle assume l'ensemble de l'héritage de Charles Quint. Cette solidarité nous sert de point de départ. Si l'une des branches menace de s'éteindre, l'autre doit envoyer des princes pour prendre la relève et, si elle disparaît totalement, l'autre branche reprend l'héritage complet. Si l'une des branches connaît des difficultés militaires, l'autre doit lui porter secours. Cette solidarité se marque par d'innombrables unions matrimoniales entre Habsbourg de Vienne et Habsbourg de Madrid. Cette puissance des Habsbourg pèse lourdement sur la France dont le territoire paraît comme encerclé par des territoires soumis à la maison d'Autriche, surtout ceux du roi d'Espagne. Il ne faut pas croire néanmoins que l'affrontement est permanent. Les souverains français envisagent parfois une alliance catholique avec les Habsbourg, et hésitent “entre guerre et paix, entre le projet de contenir et de réduire la prépondérance espagnole et celui d'une alliance catholique entre les deux principales monarchies d'Europe”⁷. Philippe II se pose par exemple comme le père du jeune roi de France François II, puis de Charles IX comme l'a démontré Bertrand Haan⁸. Ainsi, vis-à-vis de la maison de France, les Valois d'abord, puis les Bourbons, la même attitude prévaut dans la maison d'Autriche, favorisant les unions matrimoniales. D'abord parce que, dans la société des princes, elles apportent honneur et réputation à chacune des maisons concernées, le sang précieux de chacune se mêlant à l'autre sans risquer d'en troubler la pureté. Sans doute aussi, l'idée s'impose que les mariages, ayant été bénéfiques aux Habsbourg, ils ne peuvent que l'être encore: chaque union peut servir d'instrument politique. Enfin, dans une Europe marquée par la rivalité entre les deux maisons, le mariage signifie la paix, l'accompagne et l'illustre⁹.

La forte présence de l'Espagne en Europe, et plus largement de la maison d'Autriche, fait naître néanmoins l'idée que les Habsbourg visent à la “monarchie universelle”. Ce thème alimente la polémique antiespagnole en France. Philippe II

⁷ A. TALLON: “Des Valois aux Bourbons. Les projets d'alliance catholique au XVIe siècle”, dans L. BÉLY (dir.): *La Présence des Bourbons...*, *op. cit.*, p. 35.

⁸ B. HAAN: “L'expérience d'une diplomatie confessionnelle: les débuts de la politique française de Philippe II”, *Revue d'histoire diplomatique* 118 (2004), pp. 205-222. B. Haan a soutenu en 2006 à l'Université Versailles-Saint-Quentin-en Yvelines une thèse intitulée *Les relations diplomatiques entre Charles Quint, Philippe II et la France au temps de la paix du Cateau-Cambrésis (1555-1570). L'expérience de l'“amitié”*.

⁹ S. ÉDOUARD: *Le Corps d'une reine. Histoire singulière d'Élisabeth de Valois, 1546-1568*, Rennes 2009.

se fonde sur son mariage avec une princesse française pour proposer sa fille Isabelle Claire Eugénie comme reine de France à l'occasion des conflits de religion.

*UN SYSTÈME DE PRÉCAUTIONS
POUR LE MARIAGE D'ANNE D'AUTRICHE*

Après la paix de Vervins de 1598 avec l'Espagne¹⁰, Henri IV, dès qu'il a des enfants, cherche à les utiliser pour de savantes constructions diplomatiques. Après sa mort, la régente Marie de Médicis reprend cette ligne politique, d'autant plus volontiers qu'elle vient de cette Italie que l'Espagne contrôle et de Florence qui a noué des liens étroits avec la maison de Habsbourg – Marie elle-même est la fille de l'archiduchesse Jeanne d'Autriche¹¹. Le rapprochement franco-espagnol passe par la négociation des "mariages espagnols": celui du roi Louis XIII avec la fille de Philippe III d'Espagne, Anne d'Autriche, et celui d'Elisabeth (ou Isabelle) de Bourbon avec le prince héritier Philippe. Le contexte paraît favorable puisque la monarchie espagnole s'efforce de maintenir une pacification générale¹². Plus globalement, ces mariages montrent la capacité et la volonté de mener une diplomatie active en Europe, comme une voie pour marquer la puissance espagnole¹³.

La réunion des États généraux en 1614 ne calme pas les oppositions en France, mais Marie de Médicis ne renonce pas à ses projets matrimoniaux. Sur la Bidassoa, a lieu l'échange des princesses. Les mariages de 1615 s'accompagnent d'une abondante littérature qui célèbre la paix et le mariage:

¹⁰ A. E. IMHOF: *Der Friede von Vervins 1598*, Aarau 1966; J.-F. LABOURDETTE, J.-P. POUSSOU et M.-C. VIGNAL (sous la direction de): *Le traité de Vervins*, Paris 2000; *La Paix de Vervins, 1598*, Amiens 1998.

¹¹ J.-F. DUBOST: *Marie de Médicis. La reine dévoilée*, Paris 2009.

¹² B. J. GARCÍA GARCÍA: *La Pax Hispanica. Política exterior del Duque de Lerma*, Leuven 1996. Voir aussi A. HUGON: *Au service du roi Catholique. «Honorables ambassadeurs» et «divins espions». Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid 2004.

¹³ J. MARTÍNEZ MILLÁN et M^a A. VISCEGLIA (dirs.): *La monarquía de Felipe III*, Madrid 2007-2008.

sur 77 pamphlets, étudiés par Hélène Duccini, qui abordent la question des rapports franco-espagnols, 34 sont hostiles aux mariages, 43 favorables¹⁴.

Anne abandonne, pour elle et pour ses descendants, toute prétention à la couronne d'Espagne. Louis XIII confirme cet acte par des lettres patentes du 12 novembre 1612 et, avant le mariage, Anne doit ratifier par écrit et par serment cette renonciation: la cérémonie a lieu à Burgos, le 16 octobre 1615. Le roi d'Espagne doit ensuite approuver la renonciation et la faire enregistrer au Conseil d'État et, à la demande des Cortès, en 1618, la renonciation devient loi de l'État, le 3 juin 1619. Anne, conjointement avec son mari, doit encore renouveler cette renonciation: Louis XIII le fait à Bordeaux le 26 septembre 1620; Anne à Soissons¹⁵. Comment juger ces renonciations? Il y a là une multiplication de précautions pour changer les lois de l'État en Espagne et pour engager l'honneur du roi de France afin d'écarter toute prétention française en cas de succession. La cour de Madrid dessine donc des règles dans la société européenne des princes. D'une part, le poids de la monarchie hispanique donne de la force à de tels choix, d'autre part la situation démographique de la maison d'Autriche ne laisse planer aucun nuage, tant elle semble abonder encore en princes et en princesses.

En revanche, le mariage de Louis XIII a des retombées politiques en France¹⁶. Anne d'Autriche se trouve fragilisée par sa longue stérilité jusqu'en 1638 et elle se mêle d'intrigues dangereuses¹⁷. Après l'entrée en guerre de la France contre l'Espagne en 1635, elle devient même suspecte. D'une part la guerre de Trente ans oppose la France au roi d'Espagne et à l'empereur, liés par mille liens, et, dans ce contexte, la reine Anne, issue de la maison d'Autriche, est l'objet de tous les soupçons. D'autre part, elle a la maladresse de conserver des relations

¹⁴ H. DUCCINI: *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel 2003.

¹⁵ A. MIGNET: *Négociations relatives à la Succession d'Espagne...*, *op. cit.* Toutes les informations données sur les renonciations lors des mariages franco-espagnols viennent de cet auteur. Une étude plus précise serait sans doute utile.

¹⁶ L. BÉLY: *La France au XVIIe siècle. Puissance de l'État, contrôle de la société*, Paris 2009.

¹⁷ C. DULONG: *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, Paris 1980; R. KLEINMAN: *Anne d'Autriche*, Paris 1993. Notons l'ouvrage récent Ch. GRELL (sous la direction de): *Anne d'Autriche, Infante d'Espagne et reine de France*, Paris-Madrid-Versailles 2009. Sur les princesses et les reines en Europe: B. BENNASSAR: *Le lit, le pouvoir et la mort. Reines et princesses d'Europe de la Renaissance aux Lumières*, Paris 2006; I. POUTRIN et M.-K. SCHAUB (sous la direction de): *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe, XVe-XVIIIe siècle*, Paris 2007.

secrètes avec ses parents. La naissance du dauphin Louis en 1638 renforce enfin sa position, mais son mari, aux portes de la mort, cherche à lui lier les mains tout ne lui laissant la régence. Une fois devenue régente en 1643, Anne d'Autriche ne change en rien la politique de la France. Cela démontre une métamorphose profonde –la mère du jeune roi Louis XIV oubliant qu'elle demeure la sœur de Philippe IV d'Espagne. Cela révèle aussi sa marge limitée de manœuvre dans le cadre d'un État structuré qui lui dicte sa conduite par la voix du cardinal Mazarin¹⁸.

LE PRIX D'UNE VICTOIRE?

Au cours de la longue guerre franco-espagnole, Mazarin songe très tôt à un mariage entre le jeune roi et l'infante Marie-Thérèse d'Espagne, tous deux nés en 1638. Dans l'hiver 1645, il pense l'Espagne à bout de souffle, incapable de continuer la guerre. Déjà, certains diplomates évoquent alors un mariage possible, entre Louis XIV et l'infante Marie-Thérèse, fille de Philippe IV, qui garantirait la paix. Mazarin présente ses idées dans le memorandum en douze points du 20 janvier 1646, envoyé aux plénipotentiaires à Münster¹⁹. Il envisage d'obtenir les Pays-Bas espagnols, éventuellement “en faveur d'un mariage” –ce serait alors la dot de la mariée. Mais il propose aussi d'échanger avec l'Espagne les territoires acquis par la France, avant tout la Catalogne qu'il espère sauver et même le Roussillon: “...l'acquisition des Pays-Bas forme à la ville de Paris un boulevard inexpugnable, et ce serait alors véritablement que l'on pourrait l'appeler le cœur de la France, et qu'il serait placé dans l'endroit

¹⁸ Sur Mazarin et son rôle diplomatique: L. BÉLY: “Mazarin”, *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères*, Paris 2005, pp. 39-53; C. DULONG: *La fortune de Mazarin*, Paris 1990; *Mazarin*, Paris 1999; *Mazarin et l'argent: banquiers et prête-noms*, Paris 2002; P. GOUBERT: *Mazarin*, Paris 1990; M. LAURAIN-PORTEMER: *Etudes mazarines*, I, Paris 1981; *Une tête à gouverner quatre empires. Etudes mazarines*, II, Paris 1997. Voir aussi l'article récent de G. POUMARÈDE: “Mazarin, marieur de l'Europe. Stratégies familiales, enjeux dynastiques et géopolitique au milieu du XVIIe siècle”, *XVIIe siècle* 243 (61^e année), 2/2009, pp. 201-218.

¹⁹ K. GORONZY, E. JARNUT, R. BOHLEN, F. BOSBACH (eds.): *Acta Pacis Westphalicae*, II/B: *Die französischen Korrespondenzen*, 3/1: 1645-1646, Münster 1999, Memorandum de Mazarin pour Longueville, d'Avaux et Servien, 20 janvier 1646, pp. 266-273.

le plus sûr du royaume”. Le mariage ne compte guère au fond face à une acquisition territoriale.

Mazarin craint néanmoins que l'empereur et sa femme ne veuillent le mariage de leur fils Ferdinand avec l'infante et il signale même “l'envie qu'ils ont de donner leur fille au roi” Louis XIV. Le cardinal indique que l'union de Louis XIV avec Marie-Thérèse permettrait de “satisfaire à une certaine apparence et vanité de nous laisser qu'à titre de dot les conquêtes que nous avons faites” et que cela ne permettrait “que de sauver un peu de réputation dans le vulgaire”, laissant à la France “tout le solide”²⁰. Il ajoute, à propos de Marie-Thérèse d'Espagne, âgée de huit ans:

L'infante étant mariée à Sa Majesté, nous pourrions arriver à la succession d'Espagne, quelques renonciations qu'on lui en fit faire, et ce ne serait pas une attente fort éloignée, puisqu'il n'y a que la vie du prince, son frère, qui l'en pût exclure.

Le mariage offrirait une carte pour l'avenir. Mais, en cette même année 1646, la situation française redevient vite difficile et la guerre continue entre la France et l'Espagne. En 1646 toujours, Balthazar-Carlos, le fils de Philippe IV, en qui les Espagnols voyaient l'espoir de la monarchie, meurt, mettant la dynastie des Habsbourg d'Espagne en danger. Marie-Thérèse étant désormais la seule héritière de la couronne, qu'elle apporterait à la maison de France si elle épousait Louis XIV, l'Espagne ne peut plus songer à une telle union. La paix de Münster de 1648 met fin à l'affrontement franco-impérial²¹, mais la guerre

²⁰ K. GORONZY, E. JARNUT, R. BOHLEN, F. BOSBACH (eds.): *Acta Pacis Westphalicae*, II/B: *Die französischen Korrespondenzen, 3/1: 1645-1646*, Münster 1999, Mémoire de Mazarin pour Longueville, d'Avaux et Servien, 20 janvier 1646, p. 273.

²¹ Sur cette paix essentielle, voici quelques ouvrages récents: R. BABEL (sous la direction de): *Le Diplomate au travail. Entscheidungsprozesse, Information und Kommunikation im Umkreis des Westfälischen Friedenskongresses*, Munich 2005; L. BÉLY (sous la direction de): *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, avec le concours d'I. Richefort, Paris 2000; K. BUSSMANN et H. SCHILLING (sous la direction de): *1648 – Krieg und Frieden in Europa*, Catalogue de la 26e exposition du Conseil de l'Europe, 1998; D. CROXTON et A. TISCHER: *The Peace of Westphalia*, Westport et Londres 2002; H. DUCHHARDT (sous la direction de): *Der Westfälische Friede. Diplomatie, politische Zäsur, kulturelles Umfeld, Rezeptionsgeschichte*, Munich 1998; C. GANTET: *La paix de Westphalie (1648). Une histoire sociale XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris 2001; A. V. HARTMANN: *Von Regensburg nach Hamburg. Die diplomatischen Beziehungen zwischen dem französischen König und dem Kaiser vom Regensburger*

franco-espagnole continue. Il n'y a plus de front commun contre la France qui se retrouve aussi presque seule face à l'Espagne. Notons que la Cour de France peut toujours craindre une union entre Marie-Thérèse et un de ses cousins de Vienne.

UNE NÉGOCIATION EN POINTILLÉ

La situation dynastique change lorsque Philippe IV épouse en secondes noces sa propre nièce, Marie-Anne d'Autriche. Ainsi, c'est ce mariage dans la maison d'Autriche qui redonne une chance aux Bourbons. Ils ont une fille, Marguerite-Thérèse, en 1651. Dès 1656, lors des négociations franco-espagnoles²², Hugues de Lionne, homme de confiance de Mazarin, essaie d'aborder le sujet, alors qu'il discute avec le ministre espagnol Luis de Haro. Il montre un portrait de Marie-Thérèse et, comme il en a reçu l'ordre, il déclare que la France abandonnerait toute demande et donnerait carte blanche à Luis de Haro, si l'Espagne accordait à Louis XIV la main de l'infante, à condition qu'elle apportât ses droits au roi qu'elle épouserait.

Le roi d'Espagne a surtout un fils, Philippe-Prosper, en 1657, qui, dans l'ordre de la succession et selon les règles espagnoles, précède sa demi-sœur et sa sœur, et un autre fils naît en 1658, mais meurt en 1659. Le mariage français de Marie-Thérèse et de Louis XIV s'avère donc de nouveau possible: Mazarin et Anne d'Autriche y pensent toujours, le premier dans une perspective politique, la seconde par inclination familiale, puisque la jeune fille est sa nièce. La victoire des Dunes en 1658 contraint l'Espagne à la paix et la monarchie

Vertrag (13. Oktober 1630) bis zum Hamburger Präliminarfrieden (25. Dezember 1641), Münster 1998; J.-P. KINTZ et G. LIVET (sous la direction de): *350e anniversaire des Traités de Westphalie. Une genèse de l'Europe, une société à reconstruire*, Strasbourg 1999; K. MALETTKE: *Imaginer l'Europe*, Paris 1998; *Les relations entre la France et le Saint-Empire au XVIIe siècle*, Paris 2001; K. REPGEN, F. BOSBACH et Ch. KAMPMAN (sous la direction de): *Dreissigjähriger Krieg und Westfälische Friede. Studien und Quellen*, Paderborn 1999; A. TISCHER: *Französische Diplomatie und Diplomaten auf dem Westfälischen Kongress. Außenpolitik unter Richelieu und Mazarin*, Münster 1999; *1648, Belfort dans une Europe remodelée*, Belfort 2000.

²² D. SÉRÉ: *La paix des Pyrénées. Vingt-quatre ans de négociations entre la France et l'Espagne (1635-1659)*, Paris 2007.

espagnole se souvient de ce que Lionne a suggéré en 1656. Marie-Thérèse rêve très tôt d'épouser son cousin de France. Notons que la cour de France multiplie les embûches pour retarder l'élection de l'archiduc Léopold comme empereur et lui oppose la Ligue du Rhin.

Parallèlement, Mazarin prépare avec ostentation le mariage de Louis XIV avec une princesse savoyarde. La cour de France gagne Lyon en novembre 1658, pour que Louis XIV rencontre sa tante, la duchesse de Savoie, accompagnée de sa fille Marguerite. Philippe IV envoie, pour proposer la main de l'infante Marie-Thérèse, Antonio Pimentel qui rejoint la Cour de France à Lyon et a des audiences très secrètes du cardinal et du roi. Philippe IV s'affirme bien comme le véritable instigateur de la paix: il prend cette décision, car il veut une paix rapide. Selon l'historien Daniel Séré²³, il n'y aurait pas une "comédie de Lyon", comme on l'a longtemps écrit, mais un "coup de théâtre de Madrid". Les Savoyardes, repartent, déçues.

RÉSIGNATION OU IMPUISSANCE DE PHILIPPE IV?

Mazarin gagne l'île des Faisans, sur la Bidassoa, frontière entre les deux royaumes et négocie avec Luis de Haro à partir du 13 août 1659. Les deux ministres se penchent sur les conditions du mariage de Marie-Thérèse et de Louis XIV. Luis de Haro exige que l'infante renonce, comme autrefois Anne d'Autriche, à ses droits sur la couronne d'Espagne. On décide de copier "mot à mot" le contrat d'Anne d'Autriche et de Louis XIII. Néanmoins, le secrétaire de Mazarin, Lionne, fait commencer l'article 4, par un "Moyennant" qui introduit l'idée d'un lien nécessaire entre la renonciation de Marie-Thérèse et le versement de sa colossale dot. Les négociateurs français, comme ceux d'Espagne, savent bien que l'État espagnol ruiné n'a pas les moyens de verser de telles sommes et qu'une faille juridique est introduite dans la renonciation. Comme souvent, chacun pense que le temps permettra de résoudre les difficultés si elles naissent, mais qu'il faut désormais parer au plus pressé.

Le traité des Pyrénées, signé le 7 novembre 1659, prévoit l'union de l'infante Marie-Thérèse avec Louis XIV. Marie-Thérèse signe sa renonciation

²³ D. SÉRÉ: "La paix des Pyrénées ou la paix du roi: le rôle méconnu de Philippe IV dans la restauration de la paix entre l'Espagne et la France", *Revue d'histoire diplomatique* 3 (2009), pp. 243-261.

à la succession d'Espagne avant le mariage par procuration de Fontarabie. Le roi de France jure de respecter le traité qui mentionne le contrat de mariage dans son article 33. En revanche, la reine de France ne renouvelle pas sa renonciation, comme elle devait le faire avec son mari.

Quelle en est l'interprétation? Grotius peut être appelé à la rescousse selon lequel nul ne peut renoncer à ses droits de souveraineté, encore bien moins pour sa postérité que pour soi-même. Philippe IV aurait peut-être dit lui-même: "Ceci est un enfantillage [*una patarata*] et, si le prince manquait, de droit ma fille doit hériter". Les Cortès ne semblent pas avoir eu connaissance du contrat, ce qui va contre le code d'Alphonse X, contre l'exemple d'Anne d'Autriche, contre l'article 124 du traité des Pyrénées. En revanche, il est enregistré au parlement de Paris le 21 juillet 1660, et dans les autres parlements de France. À l'opposé de la vigilance des années 1610, faut-il deviner une forme de résignation ou bien une forme d'impuissance du côté de l'Espagne?

LA CONCESSION SECRÈTE DE LÉOPOLD I^{ER}

La diplomatie française ne perd pas de vue les droits de Marie-Thérèse²⁴. Le 1^{er} novembre 1661, l'infant Philippe-Prosper meurt et le dauphin de France devient l'héritier présomptif des deux couronnes. Qu'il soit permis de noter que le dauphin, comme Louis XIV, compte un nombre impressionnant d'ancêtres dans la maison d'Autriche. Pourtant, quelques jours après ce drame, la reine d'Espagne accouche, le 6 novembre 1661, d'un fils, le futur Charles II²⁵.

On assiste alors à une multiplication d'actes juridiques solennels contre les droits de la reine. Le 18 décembre 1663, le contrat de mariage de l'infante Marguerite-Thérèse avec l'empereur Léopold est signé. Un article secret renforce les liens dans la maison des Habsbourg et prévoit la venue en Espagne du deuxième fils qui naîtrait de ce mariage et lui assure la possession des Pays-Bas. Le 17 septembre 1665, Philippe IV meurt. Trois jours avant sa mort, le roi défunt a signé un testament. Si Charles II n'a pas de descendance, son père

²⁴ Pour une vision générale de la diplomatie moderne, je me permets de renvoyer à mon *Art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne, XVIe-XIXe siècle*, Paris 2007.

²⁵ A. LEGRELLE: *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, Braine-le-Comte 1895-1900.

désigne pour lui succéder la postérité de l'infante Marguerite-Thérèse, à défaut de celle-ci, celle de la sœur de Philippe IV, femme de l'empereur Ferdinand III, donc Léopold Ier lui-même, et finalement, la descendance de sa tante Catherine, duchesse de Savoie, donc les ducs de Savoie. Le quinzième article rappelle l'exclusion absolue de la reine de France et de ses héritiers. L'article 16 ordonne le paiement de la dot de Marie-Thérèse, mais indique aussi que la renonciation aurait dû être confirmée.

En 1667, Louis XIV entre donc en guerre au nom des droits de la reine, ayant fait valoir le "droit de dévolution" dans les Pays-Bas espagnols. Mais au moment où Louis XIV attaque l'Espagne, il négocie à Vienne par l'intermédiaire de Grémonville afin d'effacer le testament de Philippe IV. Léopold, alors éprouvé par la mort de son fils Ferdinand, âgé de quelques mois, voit sa propre branche en danger et accepte de signer un traité secret, qui veut écarter "toute racine et semence de discorde". Composé de neuf articles et daté du 19 janvier 1668, le traité multiplie les précautions oratoires pour ménager l'Espagne, mais l'article 3 envisage la succession d'Espagne si Charles II meurt sans descendance. A l'empereur, iront les royaumes d'Espagne, les Indes occidentales, le duché de Milan avec Sienna, Finale, les présides de Toscane, les Baléares, la Sardaigne et les Canaries. A la France,

tout ce que les Espagnols possèdent dans les Pays-Bas, sous quoi l'on comprend aussi la Bourgogne, dite la Franche-Comté, les îles Philippines orientales, le royaume de Navarre... les lieux situés sur les côtes d'Afrique, les royaumes de Naples et de Sicile²⁶.

Par ce traité secret, Léopold Ier reconnaît donc les droits de la maison de France. Les réalités s'imposent contre les résolutions et les principes, car jamais la situation de la maison d'Autriche n'a paru aussi fragile.

LA MAISON D'AUTRICHE ÉCARTÉE DANS LA NÉGOCIATION DES PARTAGES

Les guerres de Louis XIV montrent en tout cas que l'Europe passe d'une suprématie des Habsbourg, désormais limitée par la diversité et la complexité

²⁶ A. MIGNET: *Négociations relatives à la Succession d'Espagne...*, *op. cit.*, II, pp. 444-446. Voir J. BÉRENGER: "Une tentative de rapprochement entre la France et l'Empereur: le traité de partage secret de la succession d'Espagne du 19 janvier 1668", *Revue d'histoire diplomatique* 79 (1965), pp. 291-314.

de leurs États, à une présence agressive de la France, rassemblée sur un territoire compact²⁷. L'Espagne fait les frais de ces guerres, perdant des villes importantes des Pays-Bas, et la Franche-Comté.

C'est peut-être parce que l'ouverture de la succession d'Espagne semble imminente que la paix de Ryswick peut être signée en 1697 et que Louis XIV fait preuve de modération dans les négociations. La situation généalogique semble finalement simple et toute la discussion tourne autour de la validité des renonciations²⁸.

Le roi d'Espagne et le gouvernement espagnol n'osent pas appeler un prince autrichien à Madrid, malgré le poids de la reine d'Espagne, une Neubourg.

Louis XIV se rapproche de Guillaume III d'Angleterre et s'engage à régler avec lui la succession d'Espagne. Cet axe Londres-Versailles écarte de la discussion l'Espagne et l'empereur, les principaux intéressés. Louis XIV ne veut pas s'emparer de la couronne d'Espagne. En faisant d'un de ses petits-fils un roi d'Espagne, il se condamnerait à ne plus pouvoir s'agrandir sur le domaine espagnol. D'où l'idée d'un partage de la monarchie espagnole et le soutien qu'il apporte à la candidature du prince électoral de Bavière, petit-neveu de Charles II, candidature retenue par le traité de La Haye d'octobre 1698. Pour garantir ce partage, Guillaume III propose une ligue offensive et défensive avec Louis XIV et la Hollande "pour assurer l'exécution des choses dont on serait convenu". Si l'empereur affirme ses droits, le Milanais sera mis sous séquestre. En revanche, si l'empereur renonce à ses droits sur l'Espagne, le Milanais ira à son fils cadet. Les deux rois et les États généraux s'engagent "à donner, par terre et par mer, les secours et assistances d'hommes et de vaisseaux nécessaires pour contraindre par la force ceux qui s'opposent à ladite exécution" (article 10). Les deux branches de la maison d'Autriche sont ainsi mises devant le fait accompli.

Charles II d'Espagne et ses conseillers se résignent, sans doute à la mi-novembre 1698, à faire un testament en faveur du prince électoral de Bavière qui aura ainsi toutes les possessions espagnoles. L'essentiel est de sauver la monarchie espagnole dans son ensemble, telle que l'histoire l'a constituée. Louis XIV et Guillaume III se concertent. Ils décident de ne pas publier le

²⁷ L. BÉLY: *Louis XIV, le plus grand roi du monde*, Paris 2005.

²⁸ L. BÉLY: "La diplomatie européenne et les partages de l'empire espagnol", dans A. ÁLVAREZ-OSSORIO, B. J. GARCÍA GARCÍA et V. LEÓN (dirs.): *La pérdida de Europa. La Guerra de Sucesión por la Monarquía de España*, Madrid 2007, pp. 631-652.

traité de partage. La colère des Espagnols conduirait le roi d'Espagne à changer son testament et à faire appel à l'archiduc.

Le 6 février 1699, le prince électoral meurt. Tout l'édifice élaboré l'année précédente en Europe, puis en Espagne, s'écroule. Une nouvelle négociation commence entre Versailles et Londres. La couronne d'Espagne irait à l'archiduc Charles, à condition que l'empereur renonçât à toute prétention sur la part du dauphin et le Milanais. Louis XIV craint néanmoins qu'une fois en Espagne l'archiduc s'impose comme l'héritier de tout l'empire espagnol. Le traité de partage étant signé en mars 1700, Léopold I^{er} le refuse.

Un testament en faveur de l'archiduc a été sans doute rédigé par Charles II, mais le 8 juin 1700, le Conseil d'État suggère au roi de laisser toute la monarchie d'Espagne à un petit-fils de Louis XIV. Charles II, le 14 juin, consulte le pape dont la réponse arrive à la fin de juillet. Le souverain pontife approuve la solution française²⁹. Il reste à comprendre la décision espagnole.

Avec le temps, la solidarité entre les deux branches de la maison d'Autriche se délite: elles n'ont pu maintenir un front commun, une politique commune face à la France. Chacune affronte, tour à tour, des problèmes de succession. En Espagne, l'essentiel est bien de conserver intacte la construction complexe de la monarchie³⁰. En face, les intérêts historiques de la maison d'Autriche ne pèsent pas lourd. La cour de Vienne ne semble pas avoir les moyens de résister aux appétits des puissances européennes et d'abord de la France. Cette dernière paraît la mieux armée pour conserver au roi Catholique ses possessions si elle y est intéressée³¹. Le choix d'un prince de la maison de France va dans ce sens.

²⁹ Sur les rapports personnels entre le souverain pontife et les princes, je me permets de renvoyer à L. BÉLY: "Les princes et le Père commun", dans G. DEREGNAUCOURT (sous la direction de): *Société et religion en France et aux Pays-Bas XVe-XIXe siècle. Mélanges en l'honneur d'Alain Lottin*, Arras 2000, pp. 11-29; "Des princes européens distingués par le pape: roses d'or, épées et chapeaux bénits", *Formen internationaler Beziehungen in der Frühen Neuzeit. Frankreich und das Alte Reich im europäischen Staatensystem. Festschrift für Klaus Malettke zum 65. Geburtstag*, Berlin 2001, pp. 55-66.

³⁰ P. FERNÁNDEZ ALBALADEJO: *La crisis de la Monarquía*, volume 4 de l'*Historia de España*, sous la direction de J. Fontana et R. Villares, Madrid 2009; J. M. DE BERNARDO ARES: *Luis XIV rey de España. De los imperios plurinacionales a los estados unitarios (1665-1714)*, Madrid 2008.

³¹ *De la monarquia dels Austries a la dels Borbons: imatge i historia d'un canvi dinàstic i polític*, dossier de *Manuscripts. Revista d'història moderna* 18 (2000).